

## Présentation des services

Ce document décrit les services que vous allez recevoir à la Maison de naissance Côte des Neiges pendant votre grossesse, votre accouchement et après la naissance de votre bébé. Vous y trouverez également des renseignements sur la sécurité de l'accouchement naturel, sur la formation et l'expérience des sages-femmes, ainsi que sur les responsabilités que vous avez, en tant que parents, pendant cette période.

Les services de sages-femmes au Québec s'adressent aux femmes en bonne santé qui présentent une grossesse normale. Ce sont des services de première ligne. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et l'ensemble de la littérature scientifique recommandent et démontrent que les services de sages-femmes sont les plus appropriés pour les femmes en bonne santé dont la grossesse se déroule normalement.

Cependant, il nous paraît important que vous bénéficiiez des informations nécessaires afin de faire un choix bien informé quant aux éléments qui caractérisent les services de sages-femmes de la Maison de naissance Côte des Neiges. Ce document vous donnera l'information essentielle pour prendre une décision responsable et adaptée à vos besoins et à ceux de votre bébé. Nous espérons aussi qu'il servira à établir un climat d'échange, de respect mutuel et de confiance entre vous et les sages-femmes qui vous accompagneront. Les sages-femmes du Québec ont fait le choix de permettre, de soutenir et de promouvoir l'accouchement naturel. **Il est essentiel que vous et votre partenaire ayez une profonde motivation à cet égard.** Vos sages-femmes vous accompagneront dans cette perspective. Au-delà de l'accouchement naturel, l'ensemble du suivi intègre la notion de décision partagée. Cela signifie que vous serez amenés à prendre des décisions à propos des soins vous concernant ainsi que des soins à votre bébé.

### La pratique des sages-femmes dans les maisons de naissance au Québec

Que L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit ainsi ce qu'est une sage-femme:

"Une personne qui a suivi un programme de formation reconnu dans son pays, a réussi avec succès les études afférentes et a acquis les qualifications nécessaires pour être reconnue ou licenciée en tant que sage-femme. Elle doit être en mesure de donner la supervision, les soins et les conseils à la femme enceinte, en travail et en période post-partum, d'aider lors d'accouchement sous sa responsabilité et de prodiguer des soins aux nouveau-nés et aux nourrissons. Ces soins incluent des mesures préventives, le dépistage des conditions anormales chez la mère et l'enfant, le recours à l'assistance médicale en cas de besoin et l'exécution de certaines mesures d'urgence en l'absence d'un médecin. Elle joue un rôle important en éducation sanitaire, non seulement pour les patientes, mais pour la famille et la préparation au rôle de parents et doit s'étendre dans certaines sphères de la gynécologie, de la planification familiale et des soins à donner à l'enfant."

Au Québec, la pratique des sages-femmes a été légalisée en 1999 par l'adoption de la Loi sur les sages-femmes, et ce, après une période d'expérimentation de cinq ans sous forme de projets-pilotes. À partir du 24 septembre 1999, seules les sages-femmes enregistrées au Tableau de l'Ordre des sages-femmes et détenant un droit de pratique sont autorisées à pratiquer au Québec. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet de l'Ordre des sages-femmes du Québec ([www.osfq.org](http://www.osfq.org)).

### Qui peut bénéficier des suivis de sages-femmes dans une maison de naissance ?

Par définition, et en accord avec la *Loi sur les sages-femmes*, **les sages-femmes ne peuvent suivre que les femmes en santé dont la grossesse se déroule normalement.** Par exemple, si vous souffrez d'un problème de santé comme l'hyperthyroïdie, vous n'êtes pas admissible aux services offerts dans une maison de naissance. Si vous attendez des jumeaux, ou si vous prenez une médication particulière pouvant influencer le cours de la grossesse, on considère que votre grossesse présente un risque élevé et vous rend aussi non admissible au suivi sage-femme. **Dès la première rencontre, votre sage-femme révisera avec vous votre histoire de santé et celle de vos accouchements antérieurs, s'il y a lieu, et pourra ainsi établir si vous êtes admissible au suivi.** Si vous développez un problème sérieux pendant la grossesse ou après la naissance, votre sage-femme devra vous référer vers un médecin.

### La Maison de naissance Côte-des-Neiges

La Maison de naissance Côte des Neiges offre un suivi personnalisé et continu par des sages-femmes pendant la grossesse, ainsi qu'un environnement chaleureux et sécuritaire pour la naissance. La Maison est située dans un ancien presbytère, une grande maison chaleureuse, presque familiale, au cœur du quartier Côte des Neiges. Les bureaux de consultation, où vous rencontrerez vos sages-femmes, la salle de rencontres pré et postnatale et la cuisine commune sont au rez-de-chaussée. Au deuxième étage se trouvent trois grandes chambres confortables où vous pourrez accoucher et passer les premières heures en famille avec votre bébé.

L'équipe de la Maison de naissance Côte des Neiges comprend des sages-femmes, des étudiantes sages-femmes, une responsable des services, une secrétaire, une aide-ménagère et des aides-natales. Les médecins de famille du CIUSSS Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal et de la clinique familiale Herzl rattachée à l'Hôpital Général Juif, de même que les obstétriciens-gynécologues de l'Hôpital Général Juif assurent un support et une assistance dans les situations de consultation et transfert pour la mère. En ce qui concerne les nouveau-nés, les néonatalogistes de l'Hôpital de Montréal pour enfants travaillent de concert avec les sages-femmes de la Maison de naissance pour les situations de consultation et transfert.

La Maison de naissance Côte des Neiges est administrée par le CIUSSS Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal et vise à servir d'abord les femmes et les familles du territoire du CIUSSS. Elle assure le suivi de grossesse et l'accouchement d'environ 290 femmes par année.

### Le suivi des sages-femmes à la Maison de naissance

Les sages-femmes offrent un suivi continu et complet, du début de la grossesse jusqu'à six semaines après l'accouchement, pour vous et pour votre bébé. **Elles sont entièrement responsables de tous les aspects des soins dont vous pouvez avoir besoin, des tests de laboratoire jusqu'à l'accouchement lui-**

**même.** Un médecin participe aux soins seulement si un problème se développe. Pour les situations de consultation et transfert, votre sage-femme vous référera vers l'Hôpital Général Juif ou le CIUSSS de la Montagne.

## 1) Le suivi prénatal

À votre première visite, votre sage-femme révisera avec vous votre histoire de santé et celles de vos grossesses antérieures afin de s'assurer que vous êtes admissible aux services de la Maison de naissance. Tôt dans la grossesse, elle fera les tests d'usage pour vérifier, entre autres, votre formule sanguine complète, votre immunité contre la rubéole et votre taux de glucose dans le sang. Elle fera également les tests de dépistage de l'hépatite B et de la syphilis, une analyse et une culture d'urine, un test PAP (s'il y a lieu) et des prélèvements vaginaux pour éliminer la possibilité d'une infection vaginale ou d'une maladie transmissible sexuellement. Si indiqué et à votre choix, elle pourra prescrire des tests additionnels, et référer à qui de droit pour une échographie, une amniocentèse ou autre.

Chaque visite prénatale dure environ quarante-cinq minutes, sauf vers la fin où elles sont plus courtes. Le suivi prénatal comporte habituellement une visite toutes les 6 semaines jusqu'à la 32<sup>e</sup> semaine, toutes les deux à trois semaines entre les 32<sup>e</sup> et 36<sup>e</sup> semaines, puis chaque semaine ou aux 10 jours jusqu'à l'accouchement. Votre partenaire est toujours le bienvenu ainsi que vos enfants ou toute autre personne selon votre désir. L'une des visites prénatales peut se faire à votre domicile vers la fin de la grossesse si vous choisissez d'accoucher à domicile.

À chaque visite prénatale, la sage-femme vérifie votre tension artérielle, palpe votre bébé pour déterminer sa position et sa bonne croissance, écoute son cœur, mesure votre hauteur utérine, vérifie votre poids et prend note de toute particularité ou observation de votre part ou de la sienne. Elle ne fait un examen vaginal que lorsque c'est nécessaire, habituellement vers la fin de la grossesse. Elle discute de votre alimentation. Elle travaille avec vous dans une optique de prévention, pour vous aider à passer une grossesse heureuse et en santé, et pour faire en sorte que des malaises mineurs ne deviennent sérieux. Les sages-femmes croient que les biens être physique et émotionnel sont inséparables, aussi, elle prend le temps de répondre à vos questions et de parler avec vous de vos sentiments, de vos préoccupations.

Certaines équipes de sages-femmes proposent également un suivi communautaire de groupe. Il s'agit d'un nouveau modèle de soins en grossesse, qui met en valeur les relations interpersonnelles ainsi que le besoin des familles de partager leurs expériences et leur vécu de la grossesse au sein d'un groupe de 6 à 8 familles qui attendent leur bébé à peu près en même temps. Ces rencontres vous permettent d'échanger avec d'autres parents et de développer une communauté soutenant pour vivre plus agréablement et socialement les prochains mois et années. Lors de ce suivi alternatif, deux sages-femmes vous sont attribuées, et la moitié des rencontres sont individuelles tandis que d'autres se font avec une des deux sages-femmes et les autres familles de votre groupe.

## 2) Cours prénatals

La Maison de naissance Côte des Neiges propose des rencontres prénatales de groupe pour préparer l'accouchement et le post natal. Ces rencontres portent sur le processus physiologique de l'accouchement, sur le travail et les contractions d'un point de vue physique et émotif, sur les moyens de faire face à la douleur, de travailler avec votre corps pour vous aider à vivre un accouchement normal et naturel. Vous pourrez ainsi partager vos réflexions et vos expériences avec d'autres parents



qui attendent leur bébé à la même période que vous. Des sujets comme l'allaitement et la vie avec un nouveau-né pendant les premières semaines seront aussi abordés. La Maison de naissance offre aussi une rencontre de groupe spécialement conçue pour les parents qui ont déjà un enfant.

### 3) Travail et accouchement

Vous avez la possibilité d'accoucher à la Maison de naissance, dans votre propre domicile ou à l'hôpital. Le choix du lieu d'accouchement ainsi que les particularités propres à chacun des lieux sont discutés avec vous tout au long de la grossesse. Il est souhaitable qu'avant la 36<sup>e</sup> semaine de grossesse, vous ayez fait votre choix quant au lieu dans lequel vous souhaitez accoucher. Toutefois, pour différentes raisons (intempéries, effectif de sages-femmes etc.), il se peut qu'à la dernière minute, votre sage-femme vous propose un changement. Cette particularité sera discutée au cours du suivi de grossesse.

Dès que vous pensez que votre travail est bien commencé (quand vous avez des contractions régulières et/ou que vos membranes sont rompues), vous devez avertir votre sage-femme par l'entremise de son téléavertisseur. Ensemble, vous décidez du meilleur moment pour vous rencontrer dans le lieu désigné pour votre accouchement. Votre sage-femme reste avec vous pendant tout le travail actif, l'accouchement et les premières heures après la naissance de votre bébé. Dans certaines situations (périodes de garde prolongée, etc.), une autre sage-femme peut assurer les soins durant le travail ou le postnatal.

Une sage-femme assistante est aussi appelée quand le travail est plus avancé. En cours de travail, vous pouvez vous installer comme il vous convient (sauf si contre-indication); vous pouvez prendre un bain tourbillon, marcher, prendre n'importe quelle position, manger ou boire à votre goût. Vous pouvez être accompagnée des personnes de votre choix.

Pendant le travail actif, la sage-femme s'assure que le travail progresse normalement et en toute sécurité. Elle prend vos signes vitaux, écoute régulièrement le cœur du bébé avec un Doppler (un appareil à ultrasons) pour s'assurer que le bébé va bien. Elle fait, au besoin, des examens vaginaux, pour s'assurer de la progression du travail. En tout temps, votre sage-femme tente d'être attentive à vos désirs et vous donner le support et l'encouragement dont vous avez besoin tout en respectant ses propres limites professionnelles. L'épidurale n'étant pas disponible à la Maison de naissance, les sages-femmes peuvent vous suggérer plusieurs moyens autres que des médicaments pour vous aider à supporter la douleur.

Les sages-femmes s'adaptent à toute position d'accouchement qui vous convient et peuvent vous en suggérer au besoin pour faciliter le processus. À la naissance, elles font tout ce qui est possible pour assurer à votre bébé une arrivée en douceur, sans déchirure au périnée. Elles ne font d'épisiotomie que dans des cas exceptionnels et indiqués. Vous ou votre partenaire pouvez accueillir votre bébé de vos mains si tel est votre désir. **La meilleure place pour votre bébé à sa naissance est dans vos bras**, c'est donc là que la sage-femme le couvre avec des couvertures chaudes tout en évaluant rapidement et efficacement sa condition. Les sages-femmes ne font aucune intervention à moins qu'elle ne s'impose. Vous pouvez couper le cordon au moment qui vous conviendra, habituellement plusieurs minutes après la naissance. Les sages-femmes attendent l'expulsion du placenta, sans autre intervention, tant que votre état est satisfaisant. Les sages-femmes soutiennent et favorisent l'allaitement maternel et vous accompagneront dans l'initiation des premiers gestes favorisant l'allaitement. De plus, l'établissement du CIUSSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal auquel est rattaché la maison de naissance a reçu l'accréditation IAB (Initiative Amis des Bébé(s)). L'IAB est un programme international implanté par l'OMS

et l'UNICEF. Ce programme fournit aux établissements qui y adhèrent des recommandations universelles pour la protection, l'encouragement et le soutien de l'allaitement maternel.

#### 4) Soins post-natals

Après la naissance de votre bébé, votre sage-femme reste avec vous au moins trois heures. Pendant ce temps, elle veille à ce que votre utérus soit bien contracté et que vos signes vitaux soient normaux. Elle fait les points de suture au vagin ou au périnée sous anesthésie locale lorsque c'est nécessaire. Vous pouvez prendre un bain ou une douche, manger, faire vos appels téléphoniques, dormir ou recevoir des visiteurs, comme il vous plaît. Votre sage-femme s'assure que votre récupération se fait normalement avant de quitter la maison de naissance. Les sages-femmes vous soutiennent dans votre autonomie. Le séjour à la maison de naissance est un séjour d'agrément pour vous permettre de récupérer avant votre retour à la maison. Nous vous encourageons à poser vos questions pour vous sentir autonome et apte à prendre soin de vous.

Dans les premières heures après la naissance, votre sage-femme pèse votre bébé et lui fait un examen physique et neurologique complet. Avec votre consentement, elle peut mettre dans ses yeux un onguent antibiotique (érythromycine) pour prévenir les infections bactériennes à gonorrhée et chlamydia et lui donner une injection de vitamine K pour prévenir les maladies hémorragiques du nouveau-né. Vous pourrez discuter de ces interventions au préalable. Elle s'assure que vous savez comment prendre soin de vous-même et de votre bébé dans les heures et les jours qui suivent. La naissance de votre bébé est enregistrée légalement et vous recevez le carnet de vaccination avant votre sortie de la Maison de naissance, de l'hôpital, ou avant le départ de la sage-femme de votre domicile. On vous explique également comment remplir en ligne la déclaration de naissance, ce qui permet, si vous le souhaitez, que les demandes suivantes soient faites automatiquement :

- demande de carte d'assurance maladie de votre enfant,
- demande de son numéro d'assurance sociale,
- demandes d'allocations familiales pour le Québec et le Canada.

Sachez d'ores et déjà que vous aurez besoin pour cela d'avoir un identifiant du service d'authentification gouvernementale clicSÉCUR.

Si l'accouchement se déroule à la Maison de naissance, une aide-natale restera avec vous après le départ de la sage-femme, jusqu'à ce que vous quittiez pour votre domicile. **Le séjour habituel à la Maison de naissance est de 12 à 18 heures**, bien que certaines souhaitent partir aussi tôt que 4 heures après la naissance et que le maximum possible soit de 24 heures. Nous souhaitons que vous ayez organisé votre post-natal de façon à pouvoir vous reposer pendant plusieurs jours après votre retour à la maison, et ce, pour récupérer dans les meilleurs délais.

Si l'accouchement se déroule en centre hospitalier sous la responsabilité de votre sage-femme, vous devez quitter l'hôpital en même temps que cette dernière, **soit 3 ou 4 heures après la naissance de votre bébé**. Comme vous n'êtes pas admise sous les soins médicaux, vous ne pouvez rester à l'hôpital pour une plus longue période. Il est souhaitable qu'un soutien post natal soit organisé à l'avance pour vous permettre de bien récupérer de votre accouchement.

Si l'accouchement se déroule à votre domicile, votre sage-femme quittera aussi les lieux **3 ou 4 heures après la naissance de votre bébé**. Encore une fois, il est souhaitable qu'un soutien post natal soit organisé à l'avance pour vous permettre de bien récupérer de votre accouchement.

Quel que soit le lieu où vous avez accouché, votre sage-femme effectue une première visite dans les 24 heures après la naissance, soit à la Maison de naissance, soit chez vous, selon le cas, ainsi que vers le troisième et le cinquième jour, à votre domicile. Dans la première semaine, elle fait le test de "PKU" pour vérifier l'absence de maladies métaboliques héréditaires, qui implique de piquer votre bébé au talon pour recueillir un petit échantillon de sang. Elle vous revoit la deuxième semaine à la Maison de naissance. À chacune de ces visites, elle s'assure que vous vous remettez bien de l'accouchement, et que votre bébé est en bonne santé et s'alimente bien. Elle demeure disponible par téléphone pour répondre à vos questions et préoccupations. Le suivi se termine par une visite postnatale à la Maison de naissance vers la sixième semaine.

### 5) Rencontres postnatales pour les parents

Plusieurs parents ont exprimé le besoin de garder un contact avec la Maison de naissance après leur dernière visite postnatale avec leur sage-femme. La Maison de naissance a ainsi ouvert ses portes au comité Famille des neiges, qui représente les familles usagères de la Maison de naissance futures, actuelles et passées. C'est un lieu pour se rassembler entre parents, partager des expériences, échanger des ressources et se supporter mutuellement. Des causeries sont organisées pour échanger librement sur tous les sujets reliés à la parentalité, à l'accouchement naturel et aux services de sages-femmes. Vous pouvez vous joindre au groupe : [www.facebook.com/groups/familledesneiges.cdn](http://www.facebook.com/groups/familledesneiges.cdn) ou [famillesdesneiges.cdn@gmail.com](mailto:famillesdesneiges.cdn@gmail.com)

### 6) Étudiantes sages-femmes et étudiants en médecine

Comme la formation reconnue pour devenir sage-femme (baccalauréat en pratique sage-femme dispensé à l'Université du Québec à Trois-Rivières) implique trois années de stage sur quatre années de formation, la plupart des sages-femmes sont aussi préceptrices, ce qui implique d'accompagner et d'évaluer la progression des étudiantes sages-femmes dans leur cheminement d'apprentissage. Il est donc fortement probable que vos sages-femmes aient des étudiantes que vous serez amenés à rencontrer au cours de votre suivi et pendant votre accouchement. De plus, notre établissement accueille des sages-femmes formées à l'étranger qui, dans le cadre de leur processus d'équivalence de diplôme doivent effectuer des stages dans les maisons de naissance du Québec. Finalement, dans le cadre de la formation des médecins du CIUSSS auquel la Maison de naissance est rattachée, il arrive que les résidents en médecine familiale passent une journée avec certaines sages-femmes.

### La sécurité de l'accouchement dans une Maison de naissance

Pour la plupart des parents, la question la plus importante lorsqu'il s'agit de décider où et avec qui accoucher, est celle de la sécurité. Il y a des risques et des avantages propres à chaque lieu de naissance, que ce soit l'hôpital, la maison de naissance ou la maison. C'est votre responsabilité de parents de vous informer le mieux possible, d'évaluer toutes les options et de décider où et avec qui vous vous sentirez en sécurité pendant votre travail et au moment de la naissance de votre bébé.

Plusieurs études ont documenté la question de la sécurité des accouchements à l'extérieur de l'hôpital. Le New England Journal of Medicine, a étudié en 1989 les résultats de presque 12,000 accouchements dans des maisons de naissance américaines. Les auteurs ont relevé que, pour des femmes en santé dont la grossesse se déroule normalement, les accouchements à l'extérieur de l'hôpital sont aussi

sécuritaires qu'à l'hôpital, tout en comportant un taux de césariennes et d'autres interventions beaucoup moins élevé. Le rapport du Conseil d'évaluation des maisons de naissance a également été favorable à la légalisation de la pratique.

Un soin prénatal de qualité est le facteur le plus important dans le dépistage et la prévention de complications possibles. Malgré cela, certaines situations peuvent survenir de façon imprévue pendant le travail, l'accouchement ou le post-partum. Dans l'expérience des sages-femmes, et l'étude américaine le confirme, la majorité des transferts à l'hôpital ne sont pas des urgences: la mère ou le bébé sont transférés par mesure de précaution, dès les premiers signes qu'un problème pourrait se développer. Les complications qui exigent un transfert d'urgence sont rares. Les sages-femmes se réfèrent au Règlement sur les cas nécessitant une consultation d'un médecin ou un transfert de la responsabilité clinique à un médecin (L.R.Q. c. S-0.1 r.1) adopté en juin 2004 pour déterminer le besoin ou non d'effectuer une consultation ou un transfert à un médecin.

Les sages-femmes doivent, pour être membre de leur ordre professionnel, avoir reçu la formation de réanimation adulte et néo natale, et ont les compétences et les habiletés nécessaires pour réagir adéquatement en cas d'urgence et assurer un transfert sécuritaire vers l'hôpital. Cette certification est renouvelée aux 2 ans. La Maison de naissance possède l'équipement médical d'urgence essentiel pour assurer la sécurité de la mère et du bébé : oxygène et ballons de réanimation, équipement de succion et de cathétérisme ombilical, laryngoscope pour l'intubation, médicaments d'urgence et matériel pour poser des solutés intraveineux. Les équipes de sages-femmes font régulièrement des pratiques d'urgence et de réanimation afin d'être le plus efficace possible.

L'épidurale et autres médicaments anesthésiques ou analgésiques ne sont pas disponibles à la Maison de naissance. Si une épidurale s'avérait nécessaire durant le travail, un transfert à l'hôpital serait organisé. La césarienne ou l'utilisation de forceps doivent être effectués par un obstétricien à l'hôpital. L'induction et/ou la stimulation du travail avec des médicaments ocytociques comportent des risques et ne peuvent être envisagées qu'à l'hôpital sous responsabilité médicale. Les sages-femmes écoutent régulièrement le cœur du bébé pendant le travail ; si une anomalie pendant le travail exige un monitoring continu du bébé à l'hôpital, la responsabilité du suivi pourrait être transférée à un médecin.

### Transfert à un médecin et/ou à l'hôpital

Les sages-femmes travaillent en collaboration avec les médecins de famille du CLSC Côte des Neiges et de la Clinique Familiale Herzl, les obstétriciens de l'Hôpital Général Juif, ainsi qu'avec les néonatalogistes de l'Hôpital de Montréal pour enfants.

Pendant la grossesse, si vous développez un problème comme l'hypertension, l'anémie sévère ou toute autre condition qui vous met à risque, votre sage-femme vous référera à un médecin. Si la condition pour laquelle vous êtes traitée se résout bien et ne pose plus de risque pour le reste de la grossesse, il est possible pour le médecin de retransférer la responsabilité du suivi à la sage-femme.

D'autres conditions peuvent nécessiter une consultation ou un transfert à un médecin. Par exemple, à la fin de la grossesse, si le bébé se présente par le siège, ou si le travail commence avant la 36e semaine ou après la 42e semaine de grossesse, la responsabilité du suivi de votre travail doit être transférée à un médecin. Toute anomalie pendant le travail nécessite aussi un transfert à l'hôpital. Dans des situations comme celles-ci, la sage-femme vous accompagne à l'hôpital et, dans la mesure du possible, vous supporte pendant le travail. À votre congé de l'hôpital, la sage-femme peut reprendre la responsabilité du suivi postnatal à la maison. Lors d'un transfert de soins, la responsabilité revient

entièrement au personnel hospitalier, et la sage-femme ne peut poser aucun geste médical à moins qu'elle n'y soit spécifiquement autorisée.

Quand un bébé doit être transféré, une équipe de transport néonatal de l'Hôpital de Montréal pour enfants vient elle-même chercher le bébé en ambulance. Entre temps, les sages-femmes sont entraînées et la Maison de naissance est équipée pour stabiliser la condition du bébé et lui apporter les soins nécessaires. Le matériel disponible est le même quel que soit le lieu de naissance. Quand une femme doit être transférée à l'hôpital dans les premières heures après la naissance, son bébé sera admis avec elle à l'hôpital.

### Disponibilité des sages-femmes

Nous savons combien il est important pour vous de connaître les sages-femmes qui sont responsables de votre accouchement. Les sages-femmes de la Maison de naissance travaillent en équipes de deux ou trois. Chaque femme enceinte rencontre sa sage-femme principale ainsi que la ou les coéquipière(s) de celle-ci. Dans le dernier trimestre, les consultations sont organisées en alternance avec les différentes sages-femmes impliquées dans votre suivi, de façon à ce que vous soyez à l'aise et confiante d'accoucher avec chacune d'entre elles, dépendamment de leur horaire de garde. Dans certaines situations, il se peut qu'une troisième ou une quatrième sage-femme soit présente dans le suivi.

Vous serez aussi probablement familière avec plusieurs sages-femmes de la Maison de naissance, pour les avoir brièvement rencontrées dans les corridors ou pour avoir suivi des rencontres prénatales avec elles. Chacune d'entre elle est disponible 24 heures par jour sauf pour les fins de semaine et jours de congé ainsi que pour les vacances prévues d'avance. Chaque sage-femme partage la même philosophie et travaille en équipe dans un même esprit.

Les sages-femmes de la Maison de naissance possèdent toutes un téléavertisseur. Il y a toujours au moins trois sages-femmes disponibles en même temps et donc sur appel, 24h/24. Si vous devez absolument rejoindre votre sage-femme pour une question urgente ou pour un accouchement, n'hésitez pas à l'appeler par l'intermédiaire de son téléavertisseur. Pour toute autre question non urgente, vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale de vos sages-femmes.

### Réception des plaintes

Dans l'éventualité où vous ne seriez pas satisfaite de nos services, vous pouvez adresser une plainte auprès de la Commission locale aux plaintes et à la qualité des services du CIUSSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal. Il est possible de rejoindre Mme Marisol Miro au numéro de téléphone suivant: (514) 934-0505, extension 7505 ou à l'adresse suivante : [ombudsman@ssss.gouv.qc.ca](mailto:ombudsman@ssss.gouv.qc.ca)

### Confidentialité et accès à votre dossier

Chaque cliente a droit à un traitement confidentiel. Dans l'intérêt de vous offrir les meilleurs soins possibles, certaines informations à votre sujet seront partagées à l'intérieur de l'équipe de sages-femmes de la Maison de naissance, et occasionnellement avec d'autres professionnels (médecins ou infirmières de l'hôpital, par exemple). En tout temps, les sages-femmes veillent à respecter la confidentialité. Pendant la durée de votre suivi, votre dossier sera conservé à la Maison de naissance. Vous pouvez obtenir une copie de votre dossier en y demandant l'accès aux archives, tel que régit par la loi. Votre



dossier sera ensuite conservé dans les archives du du CIUSSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal. L'accès au dossier et la confidentialité est régie par la réglementation en vigueur dans l'établissement.

### Adresse et heures d'ouverture de la Maison de naissance

La Maison de naissance Côte des Neiges est située au  
6560 Côte des Neiges, Montréal (Québec), H3S 2A7  
Téléphone: (514) 736 2323 (736 BÉBÉ)  
Télécopieur: (514) 736 0705

Pour venir en transport en commun, vous pouvez prendre l'autobus 165 Nord ou le 435 du métro Côte-des-Neiges, ou bien l'autobus 160 Est du métro Plamondon.

La Maison de naissance est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 17h (fermée sur l'heure du dîner). En dehors des heures d'ouverture, vous pourrez laisser un message téléphonique sur la boîte vocale de la Maison de naissance. En cas d'urgence, vous pourrez rejoindre votre sage-femme ou une coéquipière sur son téléavertisseur.

### Coût des services

Le coût des services professionnels que vous recevrez à la Maison de naissance Côte des Neiges, incluant votre séjour, est entièrement couvert par votre carte d'assurance maladie québécoise. Notez que lors de votre séjour, seuls les repas de la mère sont fournis. Vous recevrez de votre sage-femme une liste d'items à apporter pour l'accouchement.

### Responsabilités des parents

Le suivi sage-femme requiert une implication et une participation active et responsable de la part des parents par rapport à leur santé et celle de leurs enfants. Il vous est demandé d'assumer les responsabilités spécifiques suivantes :

- De bien vous informer et de bien considérer toutes les options disponibles ainsi que vos propres sentiments avant de prendre la décision d'accoucher avec une sage-femme à la Maison de naissance ;
- De bien manger, de prendre suffisamment de repos et d'exercice et de généralement bien prendre soin de vous pendant la grossesse ;
- De vous préparer le mieux possible aux réalités du travail, de l'accouchement et de la vie avec un nouveau bébé ;
- D'informer votre sage-femme de vos attentes à propos des soins et des services que vous recevrez d'elle et de la Maison de naissance ;
- D'informer votre sage-femme de tout problème de santé ou toute autre situation qui pourrait affecter votre grossesse ou l'accouchement ;
- De respecter les heures de rendez-vous prénatals et de faire savoir le plus tôt possible si vous devez manquer une visite ;



- D'organiser votre retour à la maison après votre séjour à la Maison de naissance ou à l'hôpital et d'organiser l'aide nécessaire à la maison pour la première semaine.

**Il est possible que votre rendez-vous soit déplacé à la dernière minute en raison des accouchements. Nous vous prions d'accepter cet inconvénient avec bonne humeur.**

## Bienvenue à la Maison de naissance Côte-des-Neiges

### Comment nous joindre

#### **Pour déplacer un rendez-vous**

**736-2323**

Adressez-vous à notre secrétaire entre 9h00 et 17h00.

#### **Pour une question d'ordre général sur la grossesse**

**736-2323**

Votre sage-femme pourra vous répondre si elle est présente ce jour-là ; sinon vous pourrez parler à l'une des sages-femmes de la Maison de naissance. Une réponse sera toujours donnée dans les 24 à 48 heures. Le soir ou la fin de semaine, laissez un message sur le répondeur. On vous rappellera dès le lendemain ou le lundi si c'est la fin de semaine.

#### **Pour une question qui concerne le déroulement de votre propre grossesse**

**736-2323**

Demandez à parler à votre sage-femme ou laissez-lui un message dans sa boîte vocale en spécifiant si vous avez besoin qu'elle vous rappelle le jour même. Si elle n'est pas à la Maison de naissance ce jour-là, vous pourriez avoir à l'appeler sur son téléavertisseur.

#### **Pour n'importe quelle situation urgente**

**téléavertisseur**

N'hésitez pas à utiliser le téléavertisseur de votre sage-femme. Si vous n'avez pas de rappel après deux tentatives à une dizaine de minutes d'intervalles : appelez la Maison de naissance pendant les heures ouvrables si c'est un jour de semaine. Si vous n'obtenez pas de réponse, appelez l'une des sages-femmes sur la liste de la Maison de naissance; elle s'occupera de vous avec toute l'attention nécessaire. Attention, **si vous utilisez un téléphone avec un écran tactile, il est nécessaire d'appuyer très lentement sur les touches** pour que nous puissions recevoir votre numéro de téléphone au complet sur notre téléavertisseur.

### En cas d'urgence, consulter la liste de garde des sages-femmes

### Note sur les heures de rendez-vous

Les sages-femmes sont disponibles 24 heures sur 24, en priorité pour les femmes en travail. Cela implique que nous devons, à l'occasion, déplacer des rendez-vous à la dernière minute. Il se pourrait aussi que vous soyez vue par une autre sage-femme de l'équipe ce jour-là. Veuillez être indulgente en pensant qu'un jour, nous ferons peut-être la même chose pour être auprès de vous! D'autre part, si vous devez changer un rendez-vous, nous apprécions que vous nous avisiez dès que possible. Merci.

## Disponibilité des sages-femmes

Votre sage-femme travaille au sein d'une petite équipe de deux ou trois sages-femmes. Vous aurez l'occasion de les rencontrer pendant votre grossesse. Selon son horaire (journée dans la semaine et 1/fin de semaine sur 2 elle ne travaille pas c'est la co-équipière qui sera disponible généralement). Nous vous fournirons un calendrier vous donnant, pour chaque jour, la disponibilité de votre sage-femme et de sa ou ses co-équipières, ainsi que leur numéro de téléavertisseur. Ce calendrier est communément appelé « la liste de garde ».

## Rencontres prénatales de groupe

Vers le sixième ou septième mois de votre grossesse, nous vous inviterons à suivre une série de trois rencontres de groupe pour celles qui attendent leur premier bébé. Elles visent spécifiquement à vous aider à préparer votre accouchement à la Maison de naissance. Pour celles qui ont déjà un enfant, une rencontre adaptée est également prévue. Dans le dernier trimestre vous pouvez assister à une rencontre de choix informés ou différentes sujets concernant dépistage fin grossesse et médicaments pour bébé sont discutés. Vous devez pour les rencontres prénatales et choix informés vous inscrire auprès de la secrétaire alentour de la 25<sup>ème</sup> semaine de grossesse.

## Bibliothèque

La Maison de naissance offre la possibilité d'emprunter des livres de sa petite bibliothèque. Elle est située dans le salon qui sert aussi de salle d'attente et de lieu de rencontres de groupe. Vous pouvez emprunter jusqu'à un maximum de **deux documents**, livres ou vidéos, pour une durée d'**un mois** (soit jusqu'au prochain rendez-vous avec votre sage-femme). Vous n'avez qu'à vous présenter à l'accueil et inscrire votre emprunt dans le cahier vert. **N'OUBLIEZ PAS DE LES RETOURNER POUR QUE LES AUTRES PARENTS PUISSENT AVOIR LE MÊME PLAISIR QUE VOUS DE LES LIRE.**

## Stationnement des voitures et portes d'entrée

Les places de stationnement à l'arrière sont réservées pour le personnel et les clientes en travail. On y accède par la rue Côte-des-Neiges, entre l'église et la Maison de naissance ou par la rue Plamondon, à l'arrière de la maison. Pour vos visites régulières en prénatal ou en postnatal, cours prénataux veuillez utiliser les rues avoisinantes pour stationner. Sonnez à la porte principale de 9h à 17h du lundi au vendredi sauf sur l'heure du midi où vous devez venir frapper à la porte qui donne dans la cuisine du côté de la rue Plamondon.

## Philosophie de la pratique Sage-femme au Québec

**La pratique des sages-femmes** est basée sur le respect de la grossesse et de l'accouchement comme processus physiologiques normaux, porteurs d'une signification profonde dans la vie des femmes.

**Les sages-femmes** reconnaissent que l'accouchement et la naissance appartiennent aux femmes et à leur famille. La responsabilité des professionnelles et des professionnels de la santé est d'apporter aux femmes le respect et le soutien dont elles ont besoin pour accoucher avec leur pouvoir, en sécurité et dans la dignité.

**Les sages-femmes** respectent la diversité des besoins des femmes et la pluralité des significations personnelles et culturelles que les femmes, leur famille et leur communauté attribuent à la grossesse, à la naissance et à l'expérience de nouveau parent.

**La pratique des sages-femmes** s'exerce dans le cadre d'une relation personnelle et égalitaire, ouverte aux besoins sociaux, culturels et émotifs autant que physiques des femmes. Cette relation se bâtit dans la continuité des soins et des services durant la grossesse, l'accouchement et la période postnatale.

**Les sages-femmes** encouragent les femmes à faire des choix quant aux soins et services qu'elles reçoivent et à la manière dont ceux-ci sont prodigués. Elles conçoivent les décisions comme résultant d'un processus où les responsabilités sont partagées entre la femme, sa famille (telle que définie par la femme) et les professionnelles et les professionnels de la santé. Elles reconnaissent que la décision finale appartient à la femme.

**Les sages-femmes** respectent le droit des femmes de choisir leur professionnelle et leur professionnel de la santé et le lieu de l'accouchement, en accord avec les normes de pratique de l'Ordre des Sages-femmes du Québec. Les sages-femmes sont prêtes à assister les femmes dans le lieu d'accouchement de leur choix, incluant le domicile.

**Les sages-femmes** considèrent que la promotion de la santé est primordiale dans le cycle de la maternité. Leur pratique se base sur la prévention et inclut un usage judicieux de la technologie.

**Les sages-femmes** considèrent que les intérêts de la mère et de son enfant à naître sont liés et compatibles. Elles croient que le meilleur moyen d'assurer le bien-être de la mère et de son bébé est de centrer leurs soins sur la mère.

**Les sages-femmes** encouragent le soutien des familles et de la communauté comme moyen privilégiés de faciliter l'adaptation des nouvelles familles.

Adopté par le Bureau de l'Ordre des Sages-femmes du Québec le 29 mars 2002.

**Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
du Centre-Ouest-  
de-l'île-de-Montréal**

**Québec** 



*Maison de naissance*  
Côte-des-Neiges

## Quand utiliser la pagette ?

La pagette est un outil de communication pour rejoindre rapidement la sage-femme lors d'une situation **urgente**. Voici une liste d'exemples de situations où il est justifié d'utiliser la pagette.

En grossesse :

- ✓ Vous avez des contractions douloureuses avant 37 semaines (après 37 semaines, fiez-vous à ce que vous a dit la sage-femme pour connaître le bon moment d'appeler sur la pagette)
- ✓ Vous pensez avoir perdu les eaux
- ✓ Vous avez un saignement vaginal
- ✓ Après 28 semaines de grossesse, vous ne sentez pas votre bébé bouger malgré une période de repos attentif
- ✓ Vous faites de la fièvre ou avez des symptômes graves de maladie, comme des démangeaisons intenses, des nausées, vomissements ou diarrhée, une douleur importante, un mal de tête qui ne passe pas malgré l'hydratation et le repos, tout autre symptôme nouveau qui vous inquiète
- ✓ Vous avez fait une chute, reçu un coup, eu un accident d'auto ou tout autre « trauma »
- ✓ Vous recevez un résultat anormal, par exemple à l'échographie
- ✓ Vous avez une inquiétude profonde
- ✓ Toute autre raison explicitement spécifiée par votre sage-femme

En période post-natale **jusqu'à 6 semaines** après l'accouchement :

- ✓ Vous ou votre bébé faites de la fièvre
- ✓ Vos saignements sont plus importants que ce que la sage-femme vous a dit être normal
- ✓ L'état de votre bébé vous inquiète, par exemple il est très jaune, il est amorphe, il ne se réveille pas, il est inconsolable pendant plusieurs heures consécutives
- ✓ Vous avez de grandes difficultés reliées à l'allaitement (douleur, masse ou rougeur sur un sein, bébé ne prend pas le sein même si vous appliquez tous les conseils de la sage-femme)
- ✓ Toute autre raison explicitement spécifiée par la sage-femme

*Pour toute autre raison, veuillez communiquer avec la réception de la Maison de Naissance au 514 736-2323 et laissez un message en précisant  votre nom complet, la sage-femme à qui s'adresse le message et les numéros pour vous rejoindre. Par exemple :*

- *Déplacer, annuler ou confirmer un rendez-vous à la Maison de Naissance*
- *Toute demande de certificat, lettre, attestation, prescription*
- *Toute question non-urgente, mais qui ne peut pas attendre le rendez-vous suivant (la sage-femme vous rappellera dans les meilleurs délais, habituellement dans les 2 jours ouvrables).*
- *Toute question après la fin de votre suivi*